



**Examen d'Aptitude Professionnelle pour l'accès au
Grade Principal (Echelle 11)
des infirmiers et techniciens de santé
Cadre : Techniciens de santé**

Durée de l'épreuve écrite : 2 heures

INSTRUCTIONS AVANT DE REPONDRE AUX QUESTIONS :

- Les téléphones portables et les machines à calculer sont **strictement interdits** ;
- Toute introduction de téléphone portable ou d'appareil électronique (tablette, calculatrice, Watch, etc.) ou de documents ou toute tentative de fraude entraînera automatiquement **l'exclusion du candidat** ;
- Tout candidat n'est autorisé à quitter la salle qu'après **une demi-heure** du début de l'épreuve ;
- Vérifier que le polycopié de l'épreuve contient **une épreuve**, avec un nombre total de **quarante** questions, numérotées de **1 à 40 (recto-verso)** ;
- Répondre sur la **grille de réponses nominative et individuelle**, en cochant la ou les cases correspondantes à la ou les bonnes réponses ;
- Seuls les **stylos à bille** de couleur **noire** ou **bleue** sont autorisés ;
- Le candidat doit cocher la réponse exacte sur la ou les cases correspondantes de **manière lisible sans déborder** de la ou les cases prévues pour la réponse ☐ ou ☐ ;
- Remettre la **grille de réponses** avec **les copies contenant les questions de l'épreuve écrite**, aux membres de la commission de surveillance ;
- La durée de l'épreuve écrite est de **2 heures**.

Cochez la ou les bonnes réponses :

- 1- Parmi les engagements du programme gouvernemental 2021-2026, nous citons :
 - a) La généralisation de la protection sociale,
 - b) La généralisation de la médecine de famille,
 - c) La généralisation de la couverture médicale universelle,
 - d) Aucune proposition n'est correcte.
- 2- L'approche pluridisciplinaire de la santé publique :
 - a) Repose sur la surveillance épidémiologique, l'économie, l'information et la formation,
 - b) Repose sur la santé environnementale, la santé professionnelle et la santé mentale,
 - c) Repose sur la prise en charge hospitalière adéquate,
 - d) Cible les personnes âgées et leur insertion dans la société.
- 3- La cible de l'ODD 3 en rapport avec la sécurité sanitaire prévoit de :
 - a) Renforcer les moyens dont disposent tous les pays en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux,
 - b) Doter les pays en particulier en développement des moyens ; en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux,
 - c) Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol,
 - d) Réduire de 20% le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.



- 4- Le 3^{ème} objectif du développement durable a pour but de :
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
 - Garantir à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et de promouvoir le bien-être à tous les âges.
 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être physique, mental et social.
- 5- Parmi les attributions du technicien de santé stipulées dans le décret n° 2-17-535 du moharrem 1439 (28 septembre 2017) portant statut particulier du corps interministériel des infirmiers et des techniciens de santé :
- La gestion des informations sanitaires.
 - L'éducation de santé.
 - L'orientation et l'accompagnement.
 - La contribution à la recherche scientifique.
- 6- La protection sociale est :
- Un droit humain fondamental reconnu par les conventions de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
 - Inclus dans les Objectifs de Développement Durable (ODD).
 - Un droit inconditionné au service de la dignité d'une catégorie de citoyen.
 - Un instrument crucial de prévention de risques et de sauvegarde de la cohésion sociale.
- 7- Le/les principe (s) qui structure (ent) le contenu du droit à la sécurité sociale est/sont :
- La nécessité économique et sociale de la protection sociale pour le développement.
 - La sécurité sociale remplit une fonction de redistribution.
 - La sécurité sociale favorise l'inclusion sociale.
 - L'État est le principal responsable de l'instauration et la mise en place de la sécurité sociale.
- 8- Les sources de financement de la santé :
- Financement public.
 - Participation salariale.
 - Couverture médicale.
 - Impôts payés par les ménages.
- 9- Parmi les domaines de gestion des risques sanitaires au Maroc, on trouve :
- La sécurité sanitaire des aliments.
 - La salubrité de l'environnement (pollution de l'air et de l'eau, gestion des déchets, radiations nucléaires et produits chimiques).
 - La santé et la sécurité au travail.
 - La sécurité routière et la sécurité des patients en matière de médicaments et de transfusions sanguines.
- 10- Selon le projet de loi-cadre n° 06-22 :
- La valorisation des ressources humaines dans le secteur de la santé, en passant par la révision du statut de la fonction publique dans le secteur de la santé et l'amélioration de la formation des professionnels de santé.
 - L'institutionnalisation de l'obligation du respect du parcours des soins, avec le passage en premier lieu par les établissements médico-sociaux ou chez un médecin généraliste.
 - La mise à niveau continue des infrastructures sanitaires.
 - La mise en place d'un système d'accréditation des établissements de santé afin de garantir l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.
- 11- L'augmentation des dépenses directes des ménages en santé est reconnue à l'échelle mondiale comme :
- Un fardeau économique important pour les individus et les familles.
 - Un facteur qui peut faire basculer certaines populations vulnérables dans la pauvreté.
 - Un indicateur d'amélioration du financement collectif.
 - Un indicateur du niveau de la protection financière qu'un pays assure à sa population.

- 12- Une stratégie de financement de la santé est toujours alignée avec les priorités en matière de santé dans le pays tout en tenant compte :
- a) Le profil démographique de la population.
 - b) Le profil épidémiologique de la population.
 - c) La vision du développement du système de santé dans son ensemble.
 - d) La mobilisation de tous les acteurs pour l'atteinte des objectifs.
- 13- Selon le projet de loi-cadre n° 06.22, l'autonomisation des hôpitaux dans le nouveau cadre de groupement sanitaire de territoire consiste à :
- a) La refonte du modèle de financement et de l'organisation des soins.
 - b) Piloter l'action territoriale en matière de santé.
 - c) Consolider l'ancrage des hôpitaux dans l'écosystème politico-économique, social et culturel.
 - d) Passer d'une structure administrative ayant une fonction sociale de l'Etat à une entité économique consacrée à sa performance.
- 14- Le projet de loi relatif au système national de la santé :
- a) A été publié dans le bulletin officiel du 13 juillet 2022.
 - b) A été approuvé lors du Conseil des Ministres du 13 juillet 2022.
 - c) Représente l'engagement des autorités gouvernementales à mettre en œuvre les dispositions de la loi-cadre n° 21.09 relative à la protection sociale.
 - d) Fixe les objectifs fondamentaux de l'action de l'Etat en matière de protection sociale.
- 15- Selon le Rapport Santé en Chiffres 2020, le budget total du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale du budget total de l'état en 2020 est :
- a) 5%.
 - b) 6,2%.
 - c) 6,5%.
 - d) 6,6%.
- 16- Selon le Rapport Santé en Chiffres 2020, le pourcentage du personnel infirmier et technicien de santé dans le réseau des Etablissements Médicaux Sociaux, durant l'année 2020 est de :
- a) 11,2%.
 - b) 4,7%.
 - c) 1,8%.
 - d) 1,4%.
- 17- Selon le Rapport Santé en Chiffres 2020, l'espérance de vie à la naissance au Maroc est à :
- a) 74,5 %.
 - b) 75,0 %.
 - c) 76,0 %.
 - d) 77,0 %.
- 18- Parmi le/les indicateur(s) proposé(s) par la commission du Nouveau Modèle de Développement, pour donner une consistance claire à ses objectifs de développement et qui permet(tent) de mesurer l'impact final en termes de développement, en particulier en matière de santé à l'horizon de l'année 2035, on cite :
- a) Le taux de mortalité maternelle.
 - b) Le taux de mortalité infantile.
 - c) La densité de personnel soignant pour 1000 habitants.
 - d) L'espérance de vie à la naissance.
- 19- Parmi les actions de l'Etat en matière de santé, on trouve :
- a) Le contrôle sanitaire.
 - b) L'éducation pour la santé.
 - c) Assurer l'égalité et l'équité d'accès aux soins.
 - d) La prévention contre les risques menaçant la santé.

- 20- Parmi les objectifs d'un système de santé, on trouve :
- La protection contre les risques financiers et sociaux.
 - L'amélioration de la santé.
 - L'usage optimal des ressources.
 - La disponibilité des médicaments.
- 21- Une étude épidémiologique de prévalence est une étude :
- Transversale.
 - Prospective.
 - Qui s'intéresse aux conditions passées du groupe.
 - Qui donne des informations généralisables.
- 22- L'évaluation des politiques en santé publique vise à :
- Apporter des solutions.
 - Juger le succès ou l'échec d'une action.
 - Améliorer l'ensemble du processus de planification.
 - Aider à la solution.
- 23- Selon les Comptes Nationaux de la Santé de 2018, les ressources mobilisées par le système national de santé sont consacrées, par ordre décroissant aux :
- Achats des médicaments et biens médicaux / soins ambulatoires / soins hospitaliers / les analyses biologiques et examens radiologiques.
 - Soins hospitaliers / achats des médicaments et biens médicaux / soins ambulatoires.
 - Soins ambulatoires / achats des médicaments et biens médicaux / soins hospitaliers.
 - Soins hospitaliers / soins ambulatoires / achats des médicaments et biens médicaux / analyses biologiques et examens radiologiques.
- 24- Selon la réglementation en vigueur, la carte sanitaire :
- Est établie pour une période de cinq ans.
 - Doit être évaluée tous les trois ans.
 - Est établie par arrêté de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Protection Sociale.
 - Toutes les propositions sont correctes.
- 25- Parmi les facteurs de risques reconnus par l'OMS comme responsables des maladies chroniques mortelles et handicapantes, on trouve :
- La consommation du tabac.
 - L'usage nocif de l'alcool.
 - L'alimentation malsaine.
 - Le manque d'activité physique et la sédentarité.
- 26- L'organisation de la filière de soin relative à la santé de famille et santé communautaire est assurée à travers :
- Un cursus de formation adapté et spécialisé des professionnels de santé en « santé de la famille et santé communautaire ».
 - L'initiation à la mise en place d'un système d'information sanitaire fondé sur le dossier de la famille.
 - L'élaboration et la mise en place de l'organisation en filière de soins.
 - Toutes les propositions sont incorrectes.
- 27- Parmi les défis à relever pour progresser vers l'atteinte des ODD relatifs au domaine de la santé au Maroc, nous citons :
- La réduction des disparités régionales en termes de disponibilité de certains spécialistes.
 - La généralisation de la gratuité de tous les services liés à l'accouchement au niveau des hôpitaux publics.
 - L'accélération de la réduction des décès évitables et de certaines morbidités liées aux déterminants sociaux tels que la pauvreté et le niveau d'instruction des parents.
 - Le développement du système d'information sanitaire pour assurer un suivi régulier de causes des décès.

- 28- Parmi les principes fondamentaux d'une démarche qualité, on trouve :
- a) Un engagement du leadership.
 - b) Une attention centrée sur la prestation de soins.
 - c) Des indicateurs d'activité et de qualité bien définis.
 - d) Une documentation appropriée.
- 29- Dans la gestion de projet, le calendrier qui permet de suivre l'avancement du projet, est appelé :
- a) La planification de projet.
 - b) Le suivi du projet.
 - c) Le jalon de contrôle.
 - d) Aucune proposition n'est correcte.
- 30- Parmi les propositions suivantes, quelle/elles est/sont la/les notion(s) contradictoire(s) à un projet :
- a) Original.
 - b) Éphémère.
 - c) Évolutif.
 - d) Permanent.
- 31- Le risque professionnel :
- a) Peut-être défini comme les menaces qui peuvent impacter la santé des employés dans le milieu professionnel.
 - b) Peut-être minimiser à travers l'adaptation du poste de travail et des actions de sensibilisation.
 - c) Son évaluation ne constitue pas une fin en soi, et elle ne sert à rien si elle n'est pas suivie d'actions de prévention.
 - d) Nécessite l'évaluation, puis la prévention, et enfin l'identification.
- 32- La gestion des risques professionnels en milieu de soins :
- a) Nécessite l'élaboration d'une cartographie des risques professionnels.
 - b) Exige la création d'une instance locale de gestion des risques professionnels.
 - c) Est tributaire de la mise en place de procédures et de la rédaction des guides pour la gestion des différents risques rencontrés en milieu de soins.
 - d) Ne permet pas d'anticiper ou de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais elle aide à minimiser leurs conséquences.
- 33- Selon la loi cadre n°34-09 relative au système de santé et à l'offre de soins, l'Etat conduit une politique intersectorielle et intégrée de prévention, qui tend à :
- a) Identifier et lutter contre les risques potentiels pour la santé.
 - b) Développer des actions de communication et d'éducation en matière santé.
 - c) Promouvoir la sensibilisation à la santé de la population.
 - d) Prévoir des actions préventives contre les risques sanitaires.
- 34- La satisfaction des usagers est une dimension importante évaluable via des indicateurs : parmi lesquels indicateurs on trouve :
- a) Des indicateurs de structure.
 - b) Des indicateurs de processus.
 - c) Des indicateurs de satisfaction.
 - d) Des indicateurs de productivité.
- 35- Parmi les indicateurs de qualité de service qui mesurent les prestations prodiguées aux usagers des services de santé et leur adéquation à leurs demandes, on trouve :
- a) Le taux d'infection nosocomiale à l'hôpital.
 - b) L'incidence d'infection postopératoire.
 - c) La durée moyenne de rendez-vous pour hospitalisation.
 - d) La durée moyenne de rendez-vous pour consultation.

36- Le ratio est :

- a) Le rapport entre deux parties, numérateur contenu dans le dénominateur.
- b) Le rapport entre deux données indépendantes l'une de l'autre (ratio homme/ femme).
- c) La proportion établie durant une période de temps donnée.
- d) Tout écart (subjectif ou objectif) par rapport à un état de santé normal.

37- Les indicateurs de santé sont utiles pour :

- a) Connaître l'état de santé de la population à une date donnée.
- b) Prévenir la maladie.
- c) Promouvoir la santé.
- d) Planifier la santé.

38- Le choix d'un indicateur dépendra de certaines caractéristiques parmi lesquelles :

- a) Sa validité.
- b) Sa sensibilité au changement.
- c) Sa spécificité.
- d) Sa fiabilité.

39- Parmi les types de performance on distingue :

- a) La performance verticale.
- b) La performance latérale.
- c) La performance horizontale.
- d) Aucune proposition n'est correcte.

40- L'institutionnalisation et la mise en place d'une capacité en Evaluation des Technologies de Santé :

- a) Est une action de l'axe relatif à l'achat stratégique de la Stratégie Nationale de Financement de la Santé.
- b) Est une action de l'axe relatif aux actions multisectorielles de la Stratégie Nationale de Financement de la Santé.
- c) Permet d'améliorer la qualité des soins.
- d) Permet de prendre une décision en matière des interventions et des techniques de santé basée sur une évidence scientifique.